

Valence, le 25 juin 2018

Monsieur le Sous-Préfet représentant Monsieur le Préfet de la Drôme,
Monsieur le Directeur départemental,
Madame le Proviseur,
Monsieur le Président, Cher Michel,
Mesdames, Messieurs,

Nous voici réunis dans cette cité scolaire Emile Loubet pour la remise des prix départementaux de l'Education citoyenne. Dès sa fondation en 1972, l'Association Nationale des Membres de l'Ordre National du Mérite s'est donné pour mission de promouvoir le civisme auprès des jeunes.

C'est ainsi que de nombreuses sections vont créer un prix départemental du Civisme pour la jeunesse.

Le prix national verra le jour quelques années plus tard et sera remis pour la première fois en 1985.

Cette action auprès des jeunes fut renforcée par la création, le 15 juin 2011, en partenariat avec le ministère de l'Education nationale, du prix de l'Education citoyenne.

Ces deux prix, bien qu'ayant des champs d'action différents, sont complémentaires.

Le prix du Civisme récompense des jeunes âgés de moins de dix-huit ans ayant accompli des actes de courage, de bravoure, d'altruisme, de solidarité, de devoir de mémoire, ayant valeur d'exemple.

C'est ainsi que, le 14 décembre 2017, nous avons remis le prix départemental du civisme à deux jeunes ayant porté secours à un couple agressé dans une rue de Valence alors que les adultes présents n'intervenaient pas.

Le prix de l'Education citoyenne sert à distinguer des jeunes méritants pour leurs valeurs, leur comportement civique et citoyen, leur engagement, en valorisant et encourageant les équipes pédagogiques et les établissements scolaires pour des formations, des actions exemplaires, solidaires, originales permettant de mieux vivre ensemble.

Le 12 mars, Michel Lebon et moi avons rencontré Monsieur Sieye à qui nous avons parlé du prix de l'Education citoyenne, prix qu'il connaissait par ses fonctions précédentes en Corrèze. Il fut enthousiasmé.

Le 4 avril, il nous confirmait son intention de l'organiser à partir de l'année scolaire 2018-2019 et nous faisait quatre propositions pour le cas où nous souhaiterions organiser une manifestation dès le printemps 2018.

Nous saisismes la balle au bond.

C'est pourquoi nous nous trouvons réunis aujourd'hui.

Je tiens à vous remercier, Monsieur le Directeur, pour votre réactivité et celle de vos services- notamment votre collaboratrice Madame Thoulouze- dans le montage de cette opération.

Vous nous avez transmis quatre propositions, deux pour le prix individuel et deux pour le prix collectif.

Toutes ont été retenues car dignes d'intérêt.

Le premier prix départemental à titre individuel est attribué à Baptiste Gallot du lycée Algoud Laffémas qui a déjà eu les honneurs de la presse il y a quelques semaines.

Il est membre du conseil d'administration, de la commission permanente, de la commission éthique et du conseil de discipline.

Certains esprits chagrins pourraient y voir l'exemple type du cumul de mandats.

Pour ma part, je considère qu'il s'agit d'une belle preuve d'engagement citoyen.

Baptiste a travaillé sur le projet PSC1 (prévention et secours civiques de niveau 1), permettant à cinq cent trente sept élèves de seconde de suivre la formation.

Ce projet me paraît important dans la mesure où la France est à la traîne en ce qui concerne la proportion de la population formée aux premiers secours.

En dehors du lycée, il intervient au sein de l'association sportive « Enfants du Rhône ».

Le deuxième prix est attribué à Tanguy Matheron de la cité scolaire Emile Loubet.

Délégué de seconde et vice-président du conseil de la vie lycéenne, il est un élément moteur du gouvernement scolaire.

Cela me rappelle l'époque fort lointaine où j'étais moi-même délégué de première puis de terminale au lycée François Arago de Perpignan.

A titre collectif, le premier prix départemental est attribué aux dix-huit délégués de seconde et huit délégués de troisième de la cité scolaire Emile Loubet.

Ils ont réfléchi-ce qui est déjà bien- et travaillé ensemble-suite logique de la réflexion- sur des actions destinées à améliorer les liens entre le collègue et le lycée, favoriser l'entraide, améliorer le climat scolaire, créer une véritable identité « cité scolaire » et un sentiment d'appartenance.

Sont ainsi proposées les actions suivantes : création d'une zone d'échange/de gratuité, organisation de défis sport et d'un concours des talents, création d'un groupe de médiateurs pour lutter contre le harcèlement.

Cette dernière action me parle particulièrement. En effet, ayant été conciliateur de justice pendant plus de vingt ans, je suis très sensible à tout ce qui est conciliation -médiation - prévention et règlement des litiges.

Le deuxième prix est attribué aux élèves membres de la commission de la vie collégienne du collège Jean Perrin.

Ils ont proposé des actions sur la thématique des discriminations et des inégalités sociales sous forme de théâtre forum et se sont impliqués fortement dans une action d'envergure liée aux sanitaires du collège.

Bravo à tous!

Je signale que Baptiste Gallot et les délégués de la cité scolaire Emile Loubet ont été présentés au niveau national, ce qui leur a valu un témoignage de reconnaissance.

Je crois que nous pouvons les applaudir.

Mais, s'ils sont ici aujourd'hui, c'est grâce aux équipes pédagogiques et aux établissements qui les ont guidés, soutenus pour mener les actions qu'ils ont réalisées.

Nous pouvons les applaudir également.

Pour terminer, je souhaiterais vous parler d'un enseignant.

A l'époque où je fréquentais l'école primaire, nous étions plus de trente par classe dont un certain nombre, d'origine espagnole- j'habitais Perpignan- maîtrisaient mal la langue française.

En CM1, j'eus comme instituteur-on ne disait pas professeur des écoles à l'époque- M . Joseph Deixonne qui avait la réputation méritée d'être sévère.

Quand les élèves quittaient sa classe, ils étaient fin prêts pour affronter le CM2 et même le collège.

M.Deixonne est devenu par la suite un ami. Lorsque j'ai passé le bac, il m'a accompagné à l'affichage des résultats et fut aussi heureux que moi de lire mon nom sur la liste des admis.

Aussi, ce soir, je souhaitais le remercier et lui rendre hommage.

Il était chevalier de l'Ordre National du Mérite et de l'Ordre des Palmes Académiques et je peux vous dire que je ne me suis jamais demandé pour quelle raison il portait ces deux médailles car il les méritait amplement.

Monsieur Deixonne, vous aviez à cœur la réussite de vos élèves.

Je vous remercie, vous qui étiez mon maître et mon ami.

Le corps enseignant peut être fier d'avoir compté dans ses rangs un homme tel que vous.

Didier Fabre